



# ***A L G E R I A***

**STATEMENT BY**

**MS Baya BENSMAIL, FIRST SECRETARY**

**DURING THE THEMATIC DISCUSSION  
ON “AFRICA”**

**SIXTEENTH SESSION OF THE COMMISSION ON  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT (CSD-16)**

*on 9th May 2008, New York*

*(Check against delivery)*

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation d'Antigua et Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'à celle faite par la délégation de Djibouti au nom du Groupe africain et souhaiterait apporter quelques commentaires et observations sur le module thématique " Afrique".

Ma délégation tient à signaler que les six thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette 16ème session de la Commission du Développement Durable sont interdépendants et touchent la globalité des pays du Continent africain. Or les discussions des derniers jours ainsi que le rapport du Département des Affaires Economiques et Sociales, omettent toute référence à la région Afrique du Nord ainsi que les obstacles qui freinent le développement durable dans cette région, notamment le phénomène de la désertification et la sécheresse qui dépassent les frontières et dont mon pays souffre énormément. A cet égard, l'Algérie souhaite que sa remarque soit prise en considération par la CDD-16, et soit inscrite dans les procès verbaux de la Commission.

Monsieur le Président,

Ma délégation considère que le Rapport du Secrétaire Général constitue une bonne base pour les délibérations sur les progrès accomplis dans la poursuite des buts et cibles définis par l'Afrique dans l'action 21, et se félicite par la même occasion des avancés considérables réalisés sur la voie du développement durable de l'Afrique notamment dans les domaines de la santé, éducation, égalité des sexes et la réduction de la pauvreté.

L'Algérie n'a ménagé aucun effort pour traduire les objectifs du Millénaire en actes concrets de sa politique nationale de développement. Elle a œuvré également dans le cadre de l'initiative du NEPAD et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en vue de promouvoir tous les efforts tendant au développement du continent africain.

Le NEPAD repose sur des principes fondés essentiellement sur la bonne gouvernance, la nécessité pour les Africains d'assumer par eux-mêmes leurs responsabilités, l'utilisation optimale des ressources du continent et la promotion de l'intégration régionale et continentale.

Six ans après le lancement du NEPAD, plusieurs réalisations ont été accomplies en matière de paix et sécurité, de bonne gouvernance, d'infrastructures de base, de technologies de l'information et de la communication (TIC), d'agriculture, de sciences et technologie, de santé et d'éducation.

Algérie se félicite du succès des actions entreprises dans le domaine du développement agricole et rural dans la région, notamment la conception du NEPAD/Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

Au titre du développement de la coopération intra-africaine, priorité majeure du NEPAD, l'Algérie réalise actuellement avec les pays africains voisins des projets structurants de portée régionale et ayant des effets positifs sur l'intégration économique régionale, le désenclavement de certains pays et la préservation de l'environnement. Il s'agit notamment de la route transsaharienne et le gazoduc entre Beni Saf et le Nord Nigeria, ainsi que les projets relatifs à la distribution de l'eau dans le Sud de l'Algérie.

Dans le cadre de la promotion de la coopération triangulaire dans le domaine de la recherche scientifique, l'Algérie qui a été à l'origine de la proposition de la création du réseau afro-asiatique des Universités de développement, se félicite du lancement de cette initiative le mois de mars 2008. L'objectif stratégique de ce réseau est d'arriver à un Partenariat entre les universités, institutions de recherche Afro-asiatiques visant à renforcer la recherche pour réduire la pauvreté. Les domaines prioritaires de coopération identifiés dans le cadre de ce projet sont: la gestion durable de l'eau, la Femme, la recherche scientifique et technologique pour le développement ainsi que l'écosystème et l'écotourisme.

Monsieur le Président

Sur le plan international l'Algérie estime que la mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale et bilatérale ainsi que des avancées dans d'autres domaines, tels que la libéralisation effective du commerce international, les arrangements finals du Cycle de Doha, devraient pouvoir constituer des étapes importantes sur la voie de la réalisation des objectifs que la communauté internationale s'est fixés en matière de développement du continent africain.

Pour ce faire, il est de notre point de vue, tout aussi impératif que l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les pays développés, s'impliquent davantage et honorent leurs engagements pris lors du Sommet du Millénaire de 2000, de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey de 2002, de la Conférence sur le développement durable de Johannesburg de 2002 et du Sommet mondial de 2005.

Le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle important dans sa contribution au soutien des efforts africains pour le développement du continent. Dans ce cadre l'Algérie accueille favorablement la tenue par l'Assemblée Générale à New York, le 22 septembre 2008, la réunion de haut niveau sur les besoins spécifiques de l'Afrique.

Je vous remercie